



Commune de Bouvesse-Quirieu

Département de l'Isère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Maire ouvre la séance, fait lecture du compte-rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du 2 Mai 2019 et demande aux conseillers si des observations sont à formuler sur celui-ci.
En l'absence d'observation, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

L'an deux mil dix-neuf et le quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHAMPIER, Maire.

Présents : Mmes BERNOLIN Marie-Yvonne, BLAEVOET Myriam, CEBENKA Odile, SIMON Angélique; MM. CHAMPIER Jean-Claude, GONZALEZ Frédéric, MAYOT Stéphane, MERLE Thierry, TEILLON Romain. -----

Excusés : Mmes Karine RHONE et FOURNIE Sylvie, MM. Guy HAUSBERG, BERTRAND Jean-Charles et Joël GARÇON. -----

Absents: Mme Davy YIM THOEK -----

Mme BERNOLIN Marie-Yvonne a été élue secrétaire de séance

N° 30-2019

OBJET : Décision modificative n°1/2019 M14 – ouverture de crédits

A la demande de M. le Trésorier, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer des virements de crédits supplémentaires réalisables par la voie de la décision budgétaire modificative.

En effet la cession de la parcelle du couvent à l'Epora ayant donné lieu à des opérations financières, il faut les inscrire au budget de la commune, selon les modalités suivantes :

| | | | |
|--|----------------------------|--|-----------|
| <i>Dépenses investissement (ordre)</i> | | | |
| 204412 | Bâtiments et installations | | |
| 041 | Opérations patrimoniales | | + 51 300€ |
| <i>Recettes investissement (ordre)</i> | | | |
| 21318 | Autres bâtiments publics | | |
| 041 | Opérations patrimoniales | | + 51 300€ |

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

AUTORISE les virements de crédits supplémentaires qui lui sont proposés par M. le Maire, et demande à ce que la présente délibération soit transmise à Monsieur le Trésorier de MORESTEL/MONTALIEU-VERCIEU pour exécution.

N° 31-2019

OBJET : Choix entreprise – Diagnostic sanitaire architectural et préconisations de travaux d’urgence et de mise en sécurité de Quirieu et Zones humides du Dauphin – site de Quirieu.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- 12 Septembre 2017 – Délibération n°07-2017 - Convention – Intégration du Site de Quirieu et zones humides du Dauphin (SL229) dans le réseau des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département de l’Isère.

Dans le cadre de cette convention, il a été procédé à un appel d’offres pour la réalisation du plan de gestion de l’Espace Naturel Sensible du site de Quirieu et zones humides du Dauphin, intégrant le diagnostic sanitaire architectural du patrimoine, suivant la procédure adaptée.

La présente étude se décomposait en 2 lots :

- Lot 1 : Diagnostic sanitaire architectural et préconisations de travaux d’urgence et de mise en sécurité du patrimoine bâti de l’ENS,
- Lot 2 : Réalisation du plan de gestion de l’ENS (diagnostic et plan d’actions)

Par délibération n°158-2019 le lot n°2 a été attribué à BUREAU D’ETUDES EVINERUDE et le lot n°1 a été déclaré infructueux.

Par la suite une consultation a été lancée afin de poursuivre le projet d’obtenir une offre répondant aux critères pour la mission constituant le lot n°1 de l’appel d’offre original.

Trois offres ont été réceptionnées. Après vérification des offres et du rapport d’analyse, la commission a décidé de retenir la proposition du bureau d’études DARJHIL– 73330 Le Pont-de-Beauvoisin – qui a fait l’offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de :

20 450.00 € H.T.

Monsieur le Maire rappelle également aux membres du Conseil Municipal l’engagement des services du Conseil Départemental Isère dans cette démarche et sollicite son concours financier afin de trouver un complément de financement pour la réalisation de cette opération qui représente une charge financière importante au regard des ressources mobilisables par la commune.

L’exposé de M. le Maire entendu, après avoir examiné les documents, et, en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des présents :

DECIDE de retenir l’offre du bureau d’études DARJHIL– 73330 Le Pont-de-Beauvoisin pour un montant **20 450.00€ H.T pour lot n°1.**

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l’ensemble des opérations et à signer tout document se rapportant à celles-ci.

DECIDE de solliciter l’aide du Département de l’Isère dans le cadre de l’Espace Naturel Sensible du site de Quirieu et des zones humides du Dauphin

N° 32-2019

OBJET : Convention pluri-annuelle d'objectifs : entre l'espace socio-culturel Pays de la Pierre et la Commune de Bouvesse-Quirieu

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les récentes avancées concernant l'évolution de la MJC de Montalieu-Vercieu et son nouveau rôle de centre social.

Depuis le 1er janvier 2017, date à laquelle l'Espace Socio-Culturel Pays de la Pierre a obtenu l'agrément « centre social » de la CAF, la nouvelle entité a mis en place un projet territorial d'animation de la vie sociale afin d'être conforme à son objet statutaire et son agrément.

Le programme d'actions du projet social précité et agréé par la CAF s'articule autour de deux missions générales :

- Proposer un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale,
- Proposer un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir, et de réaliser leurs projets.

Les missions principales sont organisées, pour les années 2018 et 2019, autour de 4 axes :

- Favoriser la mixité sociale, l'intergénérationnel et la cohésion sociale,
- Confirmer la place et le rôle du centre social sur le territoire,
- Soutenir la fonction parentale,
- Renforcer la capacité d'agir des habitants.

Afin d'accomplir au mieux ces missions, l'Espace socio-culturel Pays de la Pierre et la commune de Bouvesse-Quirieu doivent conventionner afin de fixer les modalités de réalisation du projet. A cet effet, Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

APPROUVE le projet de convention entre l'Espace Socio-Culturel Pays de la Pierre et la Commune de Bouvesse-Quirieu, joint à la présente délibération,,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

N° 33-2019

OBJET : Restaurant scolaire – Tarifs des repas.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs des repas au restaurant scolaire, à compter du **1^{er} septembre 2019**.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de modifier les tarifs votés dans la délibération n°30-2017 du 22 mai 2018 et présente à l'assemblée la grille tarifaire suivante :

| | |
|--|-------|
| • Prix du Repas : | 3.60€ |
| • Pour les familles ayant 3 enfants et plus, le prix du 3 ^{ème} repas sera fixé à : | 3.00€ |
| • Prix du repas adulte : | 4.80€ |
| • Participation temps de garde (délib n°86-2015) | 2.00€ |

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

APPROUVE la présente grille des tarifs à compter du **1^{er} septembre 2019**,
DONNE mandat à Monsieur le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

N° 34-2019

OBJET : Recrutement agents saisonniers – été 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en prévision de la période estivale, il y a lieu de renforcer l'équipe des services techniques pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2019.

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à recruter des agents saisonniers non-titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, au maximum de 4 emplois à temps complet pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent, correspondant au grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe et rémunérés par référence à la grille indiciaire correspondant au grade précité.

L'exposé de M. le Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

AUTORISE M. le Maire à procéder au recrutement d'agents saisonniers pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2019.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération de recrutement,

N° 35-2019

OBJET : Approbation devis - facture - Raccordement Eau Usées « Hameau d'Enieu ».

Monsieur TEILLON Romain s'est retiré.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux d'extension du réseau d'eaux usées sur le Hameau d'Enieu, ces travaux permettront le raccordement au tout à l'égout de deux habitations supplémentaires :

- M. MERLE Henri – « 26 Chemin des fermes – Hameau d'Enieu »
- M. TEILLON Romain – « 134 Chemin des fermes – Hameau d'Enieu »

Il explique que la délibération « Tarifications des services Eau et assainissement » ne prend pas en considération ce type de travaux de raccordement et qu'il convient d'étudier une tarification adaptée à la technicité desdits travaux.

Raccordement au réseau d'eaux usées – Extension du réseau :

- PFAC (Participation au financement de l'assainissement collectif) – 1000.00€
- Intervention des services Techniques : 450 €

Total devis **1450 € TTC** (mille quatre cent cinquante euros)

Il invite le Conseil à prendre connaissance du devis précité établi en fonction des diverses offres de prix d'entreprises spécialisées (fournitures et travaux),

L'exposé de M. le Maire entendu, après avoir examiné le devis, et, en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE le devis et la facture correspondante qui seront établis au nom de M. MERLE Henri et M. TEILLON Romain d'un montant de **1450 € TTC** (mille quatre cent cinquante euros).

N° 36-2019

OBJET : Approbation devis - facture - Raccordement Eau Potable « Chemin de la Gare – Hameau du Bayard » - M. et Mme GARCON Michel.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le devis sollicité par M. et Mme GARCON Michel – domiciliés « 269 Route d'optevoz – 38390 CHARETTE », concernant un raccordement au réseau d'eau potable pour la construction d'une maison individuelle située « Chemin de la Gare – Hameau du Bayard ».

Il explique que la délibération « Tarifications des services Eau et assainissement » ne prend pas en considération ce type de travaux et qu'il convient d'étudier une tarification adaptée à la technicité desdits travaux.

- Raccordement au réseau d'eau potable – Construction d'une maison individuelle – 2344.66€

Total devis – **2344.66€ TTC** (deux mille trois cent quarante-quatre euros et soixante-six centimes)

Il invite le Conseil à prendre connaissance du devis précité établi en fonction des diverses offres de prix d'entreprises spécialisées (fournitures et travaux),

L'exposé de M. le Maire entendu, après avoir examiné le devis, et, en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE le devis et la facture correspondante qui seront établis au nom de M. et Mme GARCON Michel d'un montant de **2344.66€ TTC** (deux mille trois cent quarante-quatre euros et soixante-six centimes).

QUESTIONS DIVERSES :

- Validation de la convention archiviste avec un agent de la Commune de Hières sur Amby
- Validation de la candidature de Mme FRECENON Emma en remplacement de Mme MASTELLI Cloé.
- Demande de subvention Collège de Briord (Association Sportive + Foyer) à étudier lors du prochain Conseil Municipal.
- Lycée Villemoirieu
- Demande de location de la Carrière de Quirieu par l'association « Moto club des Gaulois » - Refus car proximité des riverains
- Proposition de l'organisation d'un Salon VINTAGE « Espace les Sources » par M. JEAN – Conseil Municipal favorable mais il faudra discuter des modalités d'organisation.
- Demande d'utilisation de la Salle du Bayard par M. JOIRON Frédéric pour l'organisation de formations « Secourisme » – Une réflexion sera menée sur les modalités.

- Problèmes avec des chiens de 2^{ème} catégorie – Rue du Bourg.
- Demande d’installation de bancs à proximité du « City Park et autour de l’Etang »
- Installation d’une barrière de sécurité en bois au Port de Quirieu
- Réflexion globale sur les aménagements de sécurité dans la commune :
 - Rue de l’Epinier
 - Montée de Quirieu
 - RD 52H vers Ancien Monument
 - Place de Bouvesse
 - Traversée du Bayard
 - Traversée de Marlieu
 - Montée de Quirieu
 - Rue de la Rivoire
 - Rue du Thévenet
- Problèmes de comportements à « L’espace les sources » - Nombreuses incivilités sur le site.

En Mairie de Bouvesse-Quirieu,
Le 4 Juin 2019.

Le Maire,
Jean-Claude CHAMPIER

Tableau des signatures, ci-dessous :

| | | |
|---------------------------|----------------------|--------------------------|
| Mme BERNOLIN Marie-Yvonne | Mme BLAEVOËT Myriam | Mme FOURNIÉ Sylvie |
| Mme CEBENKA Odile | Mme RHONE Karine | Mme SIMON Angélique |
| Mme YIM-THOEK Davy | M. HAUSBERG Guy | M. MAYOT Stéphane |
| M. TEILLON Romain | M. GARÇON Joël | M. BERTRAND Jean-Charles |
| M. MERLE Thierry | M. GONZALEZ Frédéric | M. Jean-Claude CHAMPIER |